



JUIN 2023

RETRAITÉS
S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS



Infos Retraités 73

Edito

La lutte pour le progrès social continue !

La promulgation de la réforme des retraites par le Président de la République dans la nuit qui a suivi la validation du texte par le conseil constitutionnel a profondément choqué tous ceux qui ont participé aux différentes manifestations pour dire non à cette réforme injuste. La solidarité, valeur CFDT, était présente par la participation des retraités de la Savoie comme dans toute la France.

Le débat sur l'article 7 (âge départ à la retraite) n'ayant pas pu avoir lieu en lien avec l'attitude de certains députés a favorisé l'utilisation du 49 3. Par ailleurs, les diverses motions de censure ont toute été repoussées.

L'affaiblissement de notre démocratie est source d'inquiétudes en raison du mépris total de l'action des différentes organisations syndicales et de tous les travailleurs ayant une situation professionnelle précaire qui vont être impactés par cette réforme et par le recul de deux ans de l'âge de départ à la retraite.

Après 13 manifestations unitaires depuis le 19 janvier l'intersyndicale par ses actions du 1^{er} mai puis du 6 juin, demandait encore l'abrogation de cette réforme des retraites. Le

référendum d'initiatives partagées qui aurait permis de prendre en compte l'avis de la population n'a pas été retenu.

Le groupe de 20 députés « LIOT » (Liberté, Indépendants, Outre-mer et territoire) demandait également l'abrogation de cette loi. Le 8 juin, après de rudes échanges entre les groupes parlementaires, le groupe LIOT a retiré son texte. Le vote n'a donc pas eu lieu.

Cependant la lutte pour le progrès social continue et la CFDT, force de propositions, sera présente à la table des négociations concernant le projet de loi « pour le plein-emploi », qui doit donner naissance à France travail, successeur de Pôle emploi. Elle sera aussi présente pour obtenir des avancées positives sur le travail des seniors, l'égalité femme-homme, une meilleure prise en compte de la pénibilité, l'augmentation des salaires, le partage de la valeur ajoutée et bien d'autres revendications...

Au nom de l'UTR, je vous souhaite un bel été.
Chantal DEBELLE DUPLAN

1	Edito	6	Le portrait du jour
2	Commission Sociale	7	Voyage URR en Alsace : inscriptions
3	C ^{ion} Sociale (suite) + C ^{ion} Développement	8	Rencontre adhérents nouveaux retraités
4	Manifestations retraite + Organiser la fin de sa vie	9	Journée UTR autour d'Aix les Bains
5	Congrès de l'UTR Savoie + Conseil de vie social	10	Départ de Laurent BERGER

Responsable de publication UTR Savoie

Vie UTR

Echos de la commission sociale de l'UTR

La Commission sociale s'est réunie le 21 février 2023. Elle a analysé les enquêtes réalisées par les ULR auprès des adhérents CFDT retraités concernant l'accès aux soins en Savoie.

Puis le point a été fait sur la situation dans les hôpitaux suivi par des échanges sur les propositions gouvernementales pour améliorer la situation.

Le 100% santé : C'est une réforme mal gérée car le 100% existe mais ce sont les mutuelles qui remboursent ce qui entraîne l'augmentation des cotisations mutuelles.

- Pour ceux qui n'ont pas de mutuelle, ils sont pris en charge par la CMU. Il faut savoir que des médecins et des dentistes refusent de soigner ces personnes au motif qu'ils ne sont pas réglés rapidement. Ceux-ci devraient être dénoncés à la sécurité sociale.

- D'autre part des citoyens pauvres n'osent pas demander la CMU car ils ont honte d'aller demander de l'aide et se sentent exclus de la société. Le rôle des assistantes sociales est capital dans ces situations.

Dépassements d'honoraires : Ils existent car la revalorisation des médecins et des spécialistes n'est pas assez prise en considération. D'autre part le remboursement par certaines mutuelles encourage ces pratiques.

- Devant le manque de spécialistes en secteur 1 (pas de dépassement), les citoyens sont obligés d'avoir recours au secteur 2 (avec dépassement). Le marchandage fait souvent baisser le dépassement d'honoraires. Il faut dénoncer ces pratiques car les dépassements d'honoraires doivent être raisonnables.

- Certains kinésithérapeutes demandent un dépassement de 3 euros à chaque séance.

Délai des rendez-vous médicaux : pour les généralistes, il faut compter 3 à 4 jours d'attente même si une urgence de traitement s'impose et pour les spécialistes jusqu'à 6 mois d'attente sauf en cas d'urgence.

L'installation des nouveaux médecins permet d'avoir un médecin référent.

- Pendant la grève des médecins une personne souffrant de douleurs au niveau d'une oreille a eu des difficultés pour être prise en charge : son médecin était en vacances, les maisons médicales lui demandaient si elle était suivie par un médecin, sinon elle n'était pas prioritaire. N'ayant pas osé aller aux urgences elle a développé une super otite qui a entraîné des douleurs intenses et un long traitement antibiotique.

- La prise de RDV avec Doctolib (internet) n'est pas évidente pour tous et ce moyen risque de supprimer des postes de secrétaires médicales.

- La télé consultation n'est pas toujours une réponse positive au diagnostic sans auscultation.

- Le temps de consultation (15 à 20 minutes) est parfois insuffisant.

- Des rendez-vous non honorés pénalisent la prise en charge d'autres personnes.

- Les infirmiers en pratique avancée (IPA) pour seconder les médecins, sont en cours de mise en place mais ce dispositif ne fait pas l'unanimité du corps médical.

Les déserts médicaux : Une réponse à ceux-ci est l'ouverture des maisons médicales.

- Un témoignage concernant une prise en charge dentaire : Une clinique dentaire ayant fermé par manque de personnels, a obligé les patients à se rendre chez un praticien à 17 km. Celui-ci pratiquant des dépassements d'honoraires élevés a contraint les patients à faire 80 km pour trouver une prise en charge dentaire « normale ».

- NB : Il faut être vigilants devant l'ouverture des cliniques dentaires qui prennent rapidement les patients mais sont loin d'offrir des soins de qualité.

Situation dans les hôpitaux et échanges sur les propositions du gouvernement : La situation dans les hôpitaux est toujours critique en raison du manque de personnels et de lits et du manque de coordination avec la médecine de ville qui freine le retour à domicile. En effet les soins de suite pourraient être pris et assurés par du personnel paramédical libéral si celui-ci était en nombre.

Les propositions du gouvernement :

- Modification du paiement des 35 h : les heures mises sur un compte épargne temps, difficiles à prendre, seraient payées en heures supplémentaires défiscalisées.

- Mise en place d'un tandem administratif soignant pour soulager le personnel soignant des tâches administratives.

- Fin de la tarification à l'activité dite « T2A » qui poussait les hôpitaux à privilégier les activités rémunératrices.

- Heures de nuit et les week-ends seraient mieux payés.

- Les cliniques privées qui accueillent les urgences seraient mieux rémunérées que celles qui ne le font pas.

- Renfort des paramédicaux avec un partage des tâches avec les médecins : les médecins ne seraient plus payés à l'acte mais à la mission : participation à la permanence de soins, prise en charge de nouveaux patients, aux offres sur le territoire. L'objectif est de permettre aux médecins de se concentrer sur les consultations qui requièrent

leurs compétences et pouvoir proposer un médecin traitant aux 600 000 français ayant des maladies chroniques mais ne disposant pas de praticien référent.

- L'objectif de former des paramédicaux est toujours d'actualité : ces métiers demandent des qualités humaines importantes.

Chantal DEBELLE DUPLAN

Réforme des retraites

A la fin de leurs réunions les commissions Sociale et Développement se sont réunies pour échanger sur les manifestations, le problème démographique, l'espérance de vie, le travail des seniors, le déficit de 16 à 18 Milliards en 2027 concernant le paiement des retraites et les financements possibles.

A ce jour, le gouvernement veut financer le social avec la réforme des retraites !

Commission Développement

Une légère progression des adhésions mais une recherche de militants engagés !

L'ordre du jour de la réunion du 21 février 2023 portait sur : un bilan des arrivées et des départs pour l'année 2022, la préparation de la rencontre adhérents nouvellement retraités du 25 mai, le retour après la rencontre avec le syndicat Chimie-Energie Ain - deux Savoie.

Bilan des « arrivées » et « départs »

Il a été effectué pour l'année 2022. Une légère progression est constatée. Les adhésions sont pour la plupart des transferts qui se font maintenant sans difficulté. Il y a aussi des vraies adhésions qui se font en ligne. Les départs sont principalement dus à des décès.

Nous avons ensuite recherché dans nos contacts, des anciens militants qui pourraient faire partie de notre UTR et, qui sait, reprendre des responsabilités. Les nombreuses manifestations contre la réforme des retraites sont une belle opportunité pour reprendre contact. Il ne faut pas hésiter, les personnes apprécient toujours de se savoir sollicitées.

Préparation de la rencontre « adhérents nouvellement retraités »

Cette rencontre qui avait satisfait les participants il y a deux ans a été ouverte cette année à l'ensemble des adhérents savoyards. En effet la commission a pensé que beaucoup d'entre eux n'avaient pas eu l'opportunité de nous rencontrer ou d'être informés du fonctionnement et des activités de la CFDT retraités. Une invitation avait été adressée aux adhérents ayant une messagerie. Voir en page 9 le compte rendu de cette rencontre.

Rencontre avec le syndicat Chimie-Energie Ain - deux Savoie

Cette rencontre a eu lieu le 01 mars. Etaient présents C. DEBELLE DUPLAN, secrétaire générale de l'UTR, MB. NIVEAU, responsable Développement et F. JUILLARD correspondant de l'UTR au syndicat chimie énergie Ain 2 Savoie.

L'objectif était de pouvoir présenter notre UTR à ce syndicat pour favoriser les transferts de ses adhérents habitant la Savoie quand ils arrivent à la retraite. Notre demande a été entendue favorablement.

Marie-Blandine NIVEAU

Vie ULR

Participation aux manifestations contre la réforme des retraites

Depuis le 19 janvier, date de la première manifestation intersyndicale contre l'allongement de l'âge de départ à la retraite, des retraités adhérents CFDT des ULR de la Savoie ont participé à toutes les manifestations qui se sont déroulées à S^t Jean de Maurienne, Albertville et Chambéry.



Chambéry le 19 janvier 2023 : La « zone » CFDT lors de la 1^{ère} manifestation

ULR Chambéry :

Rencontre sur le thème « organiser la fin de sa vie »

A l'invitation de l'ULR, une vingtaine d'adhérents ont participé au débat le 7 avril 2023 à Chambéry.

Le débat est introduit par un documentaire d'ARTE intitulé : « L'euthanasie ou le suicide assisté : faut-il légaliser ? ». Les intervenants invités représentant JALMAV (Jusqu'À La Mort Accompagner la Vie), la position de l'église et l'ADMD (Association pour le Droit de Mourir dans la Dignité) ont permis d'échanger et de réfléchir sur les soins palliatifs (moyens et pratiques en vigueur), l'euthanasie, le suicide assisté, les directives anticipées, le rôle de la personne de confiance, la sédation lente et profonde, l'approche de la mort et le deuil.

Tous ces sujets ont été explicités, discutés et approfondis. La convention citoyenne qui vient de finir ses travaux s'est positionnée à 90% pour les soins palliatifs, 75% pour le suicide assisté, 66% pour l'euthanasie. Il sera indispensable de bien cadrer la loi pour éviter des dérives.



En France, il n'y a pas de service de « soins palliatifs » dans 20 départements ce qui correspond à 2000 patients par an. La loi devra prévoir que les soins palliatifs se développent à l'hôpital comme à domicile dans tous les départements français.

Les participants sont repartis satisfaits d'avoir échangé sur un sujet d'une actualité permanente mais qui est peu abordé clairement. et pourtant nous concerne tous.

Chantal DEBELLE-DUPLAN et Françoise LUGANG

Congrès de l'UTR Savoie

Il se tiendra le 23 novembre à Montmélián à l'espace François Mitterrand.

Vous serez invités à participer aux réunions de vos ULR pour préparer ce congrès

L'après-midi, un débat aura lieu sur le thème « Le *populisme* »

avec Pascal BOUVIER (enseignant chercheur à l'Université Savoie-Mont Blanc)

Proche aidant et Conseil de Vie social (CVS)

Le 29 mars 2023 une journée de formation/information a été organisée à Lyon pour les retraités adhérents CFDT proches aidants engagés dans les CVS mais aussi simplement motivés pour acquérir une meilleure connaissance du rôle et fonctionnement des CVS.

Quatorze militants de Rhône-Alpes étaient présents dont trois de l'UTR Savoie. Marie-Françoise ROSET (UTR Rhône) et Christine VIDAL (UTR Loire) ont animé la journée et répondu aux nombreuses questions posées par les participants.

Des chiffres concernant les Ehpad

(établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes)

- 7500 Ehpad en France dont 49 % publics, 30 % associatifs, 21 % « commerciaux ».
- 601 000 résidents (85 ans et +) dont 50 à 80 % atteints de troubles cognitifs.
- Prix moyen : 2 004 € (en 2019).
- 2300 résidences autonomie (maisons de retraite), avec 120 000 résidents (moyenne d'âge : 77 ans.).

Proches aidants (enquête CFDT)

- 64 des répondants sont des femmes, 73 % des aidants à domicile, 34 % en Ehpad.
- Perception des aidants : pensent au départ se débrouiller tout seul, ignorance du poids d'être aidants pouvant conduire à l'épuisement et à des atteintes à la santé, parfois désaccord dans les familles et culpabilité.

Les CVS

Ils sont une instance obligatoire dans les Ehpad depuis la loi de 2002.

Champ d'interventions du CVS

Il est très large. Il doit être informé notamment sur : l'organisation de l'établissement, les animations socio culturelles, les projets de travaux et d'équipements, les prix des services rendus.

Il est consulté sur : le contrat de séjour, le projet d'établissement, le règlement de fonctionnement, le livret d'accueil, etc ...

Composition du CVS

- Des représentants élus des résidents et des

familles, des représentants du personnel et de la direction, le médecin coordonnateur et éventuellement des personnes invitées.

Fonctionnement

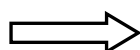
Au minimum 3 réunions par an présidées par un représentant des résidents ou des familles. Un ordre du jour est établi collectivement et un compte rendu est rédigé et diffusé (affichage). Des commissions peuvent être créées (restauration, animation, autres...).

Maltraitance et Bienveillance

- Maltraitance : La maltraitance peut exister dans les domaines psychologique, physique, financier, médical et parfois atteinte aux droits civiques. Les raisons sont souvent dues à la négligence ou à une mauvaise organisation du travail.
- À la suite du livre « les fossoyeurs » traitant de la maltraitance dans les établissements du groupe privé ORPEA, tous les Ehpad seraient subitement devenus maltraitants y compris parfois le fait de mettre un membre de sa famille en Ehpad. Ce qui est vrai c'est que le personnel est notoirement en sous effectifs et que cela peut être source d'une certaine maltraitance.

- Bienveillance : c'est prendre soins (autres que les soins techniques). Cela passe par le regard, les paroles, l'écoute, le respect de l'intimité, etc... Cela demande des formations adaptées pour le personnel.

Robert BAZIN



Pour en savoir plus, voir le site : eluscvs91.over-blog.com

Vie UTR

Le portrait du jour : **Brice WONG**

De la défense des travailleurs sur les chantiers à l'aide technique aux pays en développement

Pour le bulletin UTR Savoie Brice WONG nous décrit brièvement sa vie d'engagements dans la défense des travailleurs sur les grands chantiers des barrages puis sur le chantier de la construction de la ZUP (Zone à urbaniser en Priorité) à Chambéry le Haut, débuté dans les années 1960, dans le but de répondre à la crise du logement. A la retraite Brice a pris des initiatives pour apporter une aide technique dans le domaine de l'hydraulique à des pays en développement.

Pourquoi j'ai adhéré à la CFDT

Lors de mon embauche à EDF Equipement, les cadres adhéraient ordinairement à la CGC (Confédération générale des Cadres) et les agents d'exécution à la CGT. J'ai rejoint les quelques adhérents de la CFTC (Confédération française des Travailleurs chrétiens).

Cette adhésion était dans la suite normale de mes engagements étudiants à l'UNEF (Union nationale des étudiants de France) et à la JEC (Jeunesse étudiante Chrétienne).

J'ai participé en 1964 au congrès de la déconfessionnalisation de la CFTC qui a vu la création de la CFDT votée par une très grande majorité. Les opposants à cette évolution se sont regroupés dans la CFTC « maintenue ».

Sur les chantiers de barrage : Roselend puis le Mont Cenis

Je faisais partie de l'U.L (Union locale) de Modane. Sur le chantier du Mont Cenis d'anciens militants CFTC que j'avais connus à Roselend étaient menacés de licenciement s'ils lançaient le syndicat. Jean BERARD, permanent de l'UD (Union Départementale), à la suite d'une grève a réussi à recréer un syndicat.

Mon soutien m'a valu une mutation non prévue à Chambéry.

Le chantier de la ZUP était en train de démarrer. Avec Jean BERARD, nous avons observé les conditions déplorables des travailleurs immigrés. Ils logeaient dans des ALGECO sans chauffage (ils utilisaient des petits butagaz) ; les robinets d'eau extérieurs gelaient. La CFDT a soutenu leur grève et obtenu finalement qu'ils soient relogés dans les HLM qu'ils construisaient.

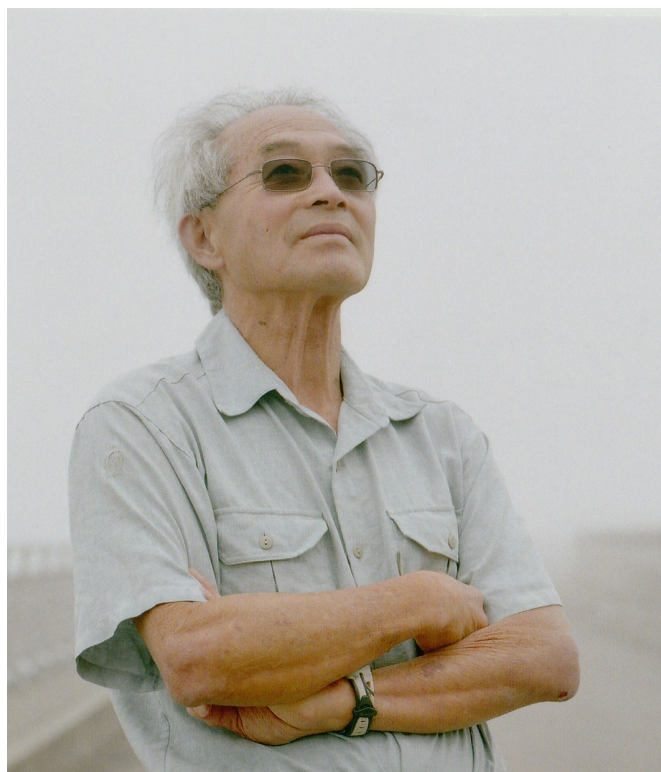
La CFDT (Jean Bérard) a ainsi été à l'initiative du Comité de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés de la Savoie (CSTIS) : révélation des « bûcherons de la misère¹ » par François MARECHAL, création d'un foyer pour jeunes femmes,

procès d'un patron violent qui avait « tabassé » l'un de ses ouvriers algérien. La défense a été assurée par Maître LECLERC, grand avocat parisien !

A la retraite, création de « Hydraulique sans Frontières »

Au cours d'un voyage en Chine en 1984, -où étudiait notre fille aînée-, j'ai pris l'initiative de contacter des ingénieurs hydrauliciens... à la suite de quoi nous avons créé l'AFCH : Association franco-chinoise de coopération dans l'Hydraulique, rapidement suivie par Hydraulique sans Frontières (HSF) pour répondre aux nombreuses demandes d'aide technique de pays en développement.

¹ Des bûcherons marocains étaient logés sous des tentes en plein hiver sans chauffage et sans eau courante ; ils étaient employés par une entreprise en convention avec l'ONF (Office national des Forêts).



Voyage URR en Alsace du 18 au 21 octobre 2023

L'URR propose pour 2023 une sortie « loisirs/culture » de découverte de l'Alsace et du Parlement Européen. Cette sortie a comme objectif de développer la convivialité dans notre grande région, mais aussi d'aider nos adhérents qui ont des difficultés à partir. Pour cela, L'URR prendra en charge les frais de transport (remboursement des billets SNCF pour l'aller retour domicile - gare de la Part Dieu, ainsi que le transport en car). La sortie est limitée à 60 personnes. Le voyage n'aura lieu qu'entre 45 et 60 participants. Nous résiderons au Village Vacances Familles de « Obernai ».

Pour les quatre jours et trois nuits, le prix est de 310 € par personne en chambre double, et de 360 € pour les non adhérents (plus 65 € pour une chambre seule dans la mesure des disponibilités, géré par l'URR).

Pour prendre en compte nos adhérents à faibles ressources, nous proposons un prix du voyage à 230 € pour ceux qui paient moins de 6 € de cotisation syndicale et 270 € pour ceux qui paient entre 6 et 7 € de cotisation syndicale.

Programme prévu :

Mercredi 18 octobre : Départ en autocar à 9 heures 30 de Lyon Part Dieu. Repas du midi « rapide » à la charge des participants. Arrivée à Obernai vers 16 heures 30. Visite de la ville d'Obernai puis accueil au VVF d'Obernai, repas et coucher sur place.

Jeudi 19 octobre : petit déjeuner, départ à 9 heures en autocar du VVF pour la visite du Parlement Européen à Strasbourg, puis retour au VVF pour déjeuner. L'après midi départ du VVF pour le Mont Saint Odile et visite découverte d'une cave et dégustation, retour au VVF repas et coucher sur place.

Vendredi 20 octobre : petit déjeuner, départ 9 heures, découverte de Strasbourg en autocar le matin, déjeuner dans une winstub (bistro alsacien) puis tour de ville sur les canaux de l'Ill, retour au VVF repas et coucher sur place.



Vue du VVF à Obernai

Samedi 21 octobre : petit déjeuner puis départ à 9 heures pour Lyon Part Dieu, arrivée vers 16 h 30. Le repas « rapide » de midi est à la charge des participants.

Bulletin de pré-inscription

A retourner avant le 31 juillet 2023 à UTR CFDT Savoie 77 rue Ambroise Croizat 73 000 CHAMBERY

Nom et Prénom : adhérent non adhérent

Accompagnant : adhérent non adhérent

Adresse postale :

Adresse internet :

Téléphone fixe : Téléphone mobile :

S'inscrit à la sortie URR en Alsace

Joint un chèque de Euros à l'ordre de l'UTR CFDT Savoie

Ce chèque ne sera retiré qu'après le 31 juillet 2023 date de l'inscription définitive qui vous sera communiquée.

Vie UTR

Rencontre avec les adhérents nouveaux retraités et des retraités plus anciens

Le 25 mai dernier, dans les locaux de l'Union locale de Montmélian, l'UTR de Savoie organisait une matinée de formation à destination de ses adhérents nouveaux ou plus anciens. Le fonctionnement de la CFDT retraités a été présenté ainsi que l'organisation de la formation syndicale et bien sûr les actions revendicatives. Cela a été l'occasion de mieux se connaître.

Après un accueil avec café, gâteaux et madeleines la journée a commencé par le mot d'accueil de notre secrétaire générale, Chantal DEBELLE-DUPLAN. Elle a rappelé les motivations de cette formation qui sont pour les adhérents de mieux connaître le fonctionnement du syndicalisme retraité et pour l'équipe en place de les rencontrer et d'inviter ceux qui le souhaitent à s'engager un peu plus dans la vie de notre union.

François JUILLARD, secrétaire adjoint, a présenté l'organisation et le fonctionnement de la CFDT retraités. Les organisations locales, régionales et nationales qui permettent d'articuler action locale et revendication plus générale et les liens avec la confédération.

Robert BAZIN, membre du bureau, a expliqué le fonctionnement de notre formation syndicale : les thèmes proposés (accompagner les adhérents, organiser, structurer et animer les UTR, améliorer la communication, action revendicative) et les journées à thème...

Une courte pause a permis à chacun d'échanger et de mieux se connaître. Puis Christian VANIN,

membre du bureau de l'UTR, a fait le point sur l'action revendicative. Il a rappelé l'importance de la solidarité intergénérationnelle et de la lutte contre les inégalités. Il a mentionné le travail sur le parcours de soins, le développement de la CFDT et le pacte du pouvoir de vivre la CFDT retraitée représente une force de 38 000 adhérents. Nous avons les moyens de peser auprès des décideurs. Après un temps de questions/réponses, la matinée s'est terminée au restaurant self du foyer de jeunes travailleurs donnant à chacun l'occasion de lier connaissance ou d'approfondir les interventions du matin.

Le tour de table a montré que ces quelques heures passées ensemble ont pleinement satisfaits les participants. Il a également mis en avant la nécessité d'ouvrir des moments de débats et de rencontre. Cela conforte la proposition qui sera faite par la prochaine résolution générale de notre congrès de novembre d'alterner une année sur deux une journée de formation traditionnelle et une journée de formation à thème.

Marie-Blandine NIVEAU



Les présents à la rencontre du 25 mai 2023 à MONTMELIAN

Autour d'Aix-les-Bains :

Une journée sous de bons auspices !

Ce 30 mai, le beau temps était de la partie dès le matin. Les retraités de l'ULR d'Aix les bains étaient sur le lieu du premier rendez-vous dès 8h30 pour accueillir les arrivants avec des boissons, du café et des gâteaux "maison". 35 inscriptions, mais 4 désistements la veille, pour motifs sérieux.

Trois sorties prévues : Gorges du Sierroz, Visite patrimoniale d'Aix-Les-Bains, Observatoire du Bourget.

Visite guidée des gorges du Sierroz : 2 bénévoles de l'association des gorges nous rejoignent à 9h30 et nous accompagnent tout le long de la visite, nous montrant les endroits remarquables, nous expliquant l'histoire de ce site, et répondant à nos questions. Ces gorges ont été façonnées par le Sierroz, qui prend sa source à Crolles, à proximité du Mont Revard, à 1300 m d'altitude.

Une remontée dans le temps : Ce site commence à être médiatisé par Horace de Saussure en 1796. Les premiers propriétaires étaient des meuniers. Ils vont construire un barrage pour être alimentés en eau toute l'année. Puis, à partir de 1880, ils mettent en place une visite payante et ont l'idée de faire naviguer un bateau dans le canyon. Des personnes illustres ont fréquenté ces lieux, comme la reine Hortense, Alexandre Dumas, l'empereur Napoléon III et l'Impératrice Eugénie. Il y a eu des faits marquants, en particulier 2 noyades : un meunier éméché en 1807, et la baronne de Broc en 1813, sous les yeux de son amie Hortense.

L'histoire plus récente : Ce site est classé en 1910. Il est interdit à la navigation en 1971. En 1978, la ville d'Aix-les-Bains en devient propriétaire. S'ensuivent une crue, le rabaissement du barrage, divers diagnostics et projets de travaux, la fermeture au public en 1980. Une association est créée en 2010, puis la communauté de communes inscrit l'aménagement des gorges en 2015.

En juillet 2021, après une quarantaine d'années de fermeture, ce parcours aménagé est de nouveau ouvert au public. Ce site constitue une "respiration verte", entre la voie ferrée et des lotissements. Promenade agréable et sécurisée qui nous donne envie de revenir en automne où la hauteur d'eau devrait être plus importante.

Visite guidée de la ville d'Aix les bains : nous nous regroupons devant la mairie, pour une visite guidée "Aix au fil du temps". Une guide de la ville d'art et histoire nous fait un petit historique sur la ville et ses thermes depuis l'époque romaine. Nous visitons quelques monuments, dont l'Arc de Campanus qui est un monument funéraire, et les vestiges du temple de Diane. Evocation des personnalités venues prendre les eaux, dont la reine Victoria. Puis promenade dans de petites rues, dont un quartier médiéval, pour terminer au casino, avec son théâtre, ainsi que 2 salles avec des plafonds voûtés somptueux, en mosaïque, dont l'un est doré à la feuille d'or.

Le repas au Viviers du Lac est bienvenu : cocktails avec ou sans alcool, buffet libre-service et plat du jour. Nous sommes assis, à l'ombre et les discussions vont bon train. C'est le moment d'échanger avec ses voisins, de mieux se connaître. Le temps passe agréablement ...

Une promenade au Bourget du lac termine tranquillement la journée par un parcours dans une zone boisée jusqu'à l'observatoire de la faune du lac. L'occasion de faire une photo de groupe. Puis proposition de terminer par un verre dans un café du Bourget du Lac à laquelle ont répondu 9 participants. Les autres préférant reprendre la route.

La majorité des présents ont apprécié ces moments de découverte, de partage. Nous avons pu faire la connaissance de nouveaux adhérents, et avons eu une pensée pour les absents.

Jeanne-Françoise VIVET



Vie confédérale

Départ de Laurent BERGER ... Arrivée de Marylise LEON ...

Le 21 juin, **Laurent BERGER** quitte la direction de la **CFDT** dont il était le secrétaire général depuis novembre 2012. Il avait pris la succession de François CHEREQUE.

Récemment il a déclaré au journal le Monde : « *Je ne suis pas indispensable à la CFDT* ». « *Partir est une décision chargée d'émotion, mais on ne vient pas là pour se servir. On vient pour servir* ».

Je dois trouver un travail. Je ne vais pas entamer une carrière d'homme providentiel ou de vieux

sage ! Je ne vais pas rejoindre une écurie politique, mais je continuerai à militer pour plus de solidarité. Il est trop tôt pour dire où et comment ».

Il vient de rédiger un livre « *Du mépris à la colère . essai sur la France au travail* » qui est en librairie depuis le 19 mai 2023.

Le 21 juin le départ de Laurent BERGER sera fêté par la CFDT à Paris. L'UTR de la Savoie y sera représentée par Sylvette KREUTER, et Christian VANIN.



Marylise LEON et Laurent BERGER

Marylise LEON remplace Laurent BERGER

Elle devient ainsi la deuxième femme à diriger la CFDT, plus de vingt ans après Nicole NOTAT. Elle est née en 1976, est diplômée en chimie et a débuté sa carrière aux questions de sécurité environnementale en entreprise.

Elle **entre à la CFDT en 2003**, où elle assure la formation des militants sur les risques technologiques. En 2014, elle est élue secrétaire nationale chargée des questions industrielles. Puis, **devient secrétaire générale adjointe de la CFDT en 2018**.

Ces dernières années elle s'est particulièrement mobilisée contre les réformes de l'assurance-chômage en étant la négociatrice pour la CFDT.

Marylise LEON est appréciée des militants et des responsables syndicaux pour sa dynamique, son humour, sa pugnacité, sa persévérance dans les négociations.

Elle prend la tête de la CFDT dans un contexte de **mobilisation sociale contre la réforme des retraites** sans oublier le contexte économique difficile marqué par la crise sanitaire. Elle devra poursuivre la lutte pour la protection des droits des travailleurs et pour une transition écologique juste, tout en maintenant le dialogue avec le patronat et en trouvant des compromis.

L'UTR de la Savoie lui souhaite la bienvenue à la tête de la confédération CFDT.

Robert BAZIN (tiré du journal le monde)

ULR Aix les Bains : Denis CRESTÉE 1 rue des Marquisats 73100 AIX les BAINS ☎ 0619556513 ✉ deniscrestee@wanadoo.fr

ULR Albertville : Michel BUFFLIER 14, rue Longera y 73200 ALBERTVILLE ☎ 0479323276 ✉ michel.bufflier@wanadoo.fr

ULR Chambéry : Chantal DEBELLE DUPLAN 77 rue Ambroise Croizat 73000 CHAMBERY ☎ 0479856116 ✉ ulr-chambery.cfdt@orange.fr

ULR Maurienne: François JUILLARD 34 Grande rue 73140 St Michel de Maurienne ☎ 0638900590 ✉ juillardfrancois73@gmail.com